



**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 17 Novembre à 18h30,

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué en date du 10 Novembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle RAINON, Maire.

Tous les membres du Conseil Municipal en exercice étaient présents à l'exception de :

Absents : Mme Martine BARRE et M. Fabien VERNON, absents.

Quorum : 7 membres

Secrétaire de séance : M. Julien ROY

Ordre du jour :

- Approbation du rapport d'activités 2021 de la Communauté Urbaine du Grand Reims,
- Remboursement de frais engagés par Mme Claudine VERDONCK,
- Projet « réduction de la vitesse dans le village » : Choix du devis concernant des aménagements,
- Projet « réduction de la vitesse dans le village » : Choix du devis concernant le marquage du sol,
- Questions diverses.

Séance ouverte à 18h45

Le Conseil Municipal, après étude et délibération, décide :

➤ Approbation du rapport d'activités 2021 de la Communauté Urbaine du Grand Reims :
De prendre acte de la communication au Conseil municipal du rapport d'activités 2021 de la Communauté urbaine du Grand Reims (disponible sur le site du Grand Reims).

➤ Remboursement de frais engagés par Mme Claudine VERDONCK :
De rembourser Madame Claudine VERDONCK de la somme de des tickets de caisse des magasins « Electro dépôt » et « Intermarché pour l'achat des boissons pour le repas des anciens et d'une crêpière. Mme Claudine VERDONCK n'a pas pris part au vote.

Report au prochain conseil municipal des points suivants :

- Projet « réduction de la vitesse dans le village » : Choix du devis concernant des aménagements et le marquage du sol.

Séance levée à 20h37

